

PROPOSITION DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL *Agriculture de montagne et sylviculture de montagne* pour la période 2021-2022 jusqu'à la XVII^e Conférence alpine

1. Remarques introductives

Le Groupe de travail Agriculture de montagne et sylviculture de montagne (Mountain Agriculture and Mountain Forestry, MAMF) couvre deux secteurs clés de l'économie alpine, qui contribuent dans une large mesure à façonner le paysage régional et fournissent des emplois à une part importante de la population alpine. En matière de changements climatiques, l'agriculture et les forêts présentent un potentiel important d'adaptation et d'atténuation, qui mérite d'être approfondi et exploité.

En outre, le Groupe de travail MAMF couvre, directement et indirectement, toute une série de thématiques figurant dans le Programme d'action pour une économie verte de la Convention alpine (Action Programme for a Green Economy in the Alpine Region, GEAP). Les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture se prêtent tout particulièrement à offrir des sites d'essai adéquats pour des actions d'économie verte en faveur des Alpes.

Les chaînes de valeur de ces deux secteurs s'étendent bien au-delà de la région alpine et présentent un potentiel pour des territoires plus vastes, y compris les villes de moyennes, grandes et très grandes dimensions situées en zone SUERA, susceptibles de devenir aussi bien des marchés potentiels pour les produits et services de montagne que des sources de financement, d'innovation et de tourisme.

2. Objectifs

Description des objectifs

1. Promouvoir une agriculture respectueuse du climat en adoptant les premières mesures de mise en œuvre telles que définies par le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB) pour les parcours concernant l'agriculture dans les Alpes : « Promotion des produits alpins et augmentation de la valeur ajoutée retenue localement pour une agriculture durable et respectueuse du climat (IP_Agr1) » et « Transition vers des méthodes biologiques et respectueuses du climat dans l'agriculture alpine » (IP_Agr2).
2. Promouvoir des chaînes de valeur durables dans le secteur agricole et la sylviculture, en impliquant les acteurs concernés. Un accent sera mis sur les liens entre l'agriculture et la sylviculture et les centres urbains. L'objectif contribuera à la mise en œuvre du GEAP et contribuera au parcours de mise en œuvre IP_Agr1 de l'ACB.

3. Mission

Description des résultats

Pour l'objectif 1 :

Inventaire de l'agriculture biologique dans les Alpes (étape de mise en œuvre pour l'IP_Agr2 de l'ACB).

Élaboration de scénarios d'agriculture biologique pour des régions alpines (étape de mise en œuvre pour l'IP_Agr2 de l'ACB).

Pour l'objectif 2 :

Rapport d'étude sur l'état des chaînes de valeur dans certaines régions et dans certains secteurs de l'agriculture et de la sylviculture ; renforcement des chaînes de valeur dans des secteurs et régions sélectionnés, à travers l'organisation d'au moins un atelier thématique sur le sujet avec les acteurs impliqués.

Méthode de travail

Programme de travail provisoire (ajustements à prévoir)

Janvier 2021 – nomination de représentants nationaux et de représentants des Observateurs au Groupe de travail MAMF

Février 2021 – 1^{re} réunion du Groupe de travail MAMF

Mars 2021/juin 2021 – Méthodologie et formulaires relatifs à l'inventaire sur l'agriculture biologique

Juin 2021 – 2^e réunion du Groupe de travail MAMF

Juillet 2021/septembre 2021 – Projet d'inventaire de l'agriculture biologique et formulaires pour la construction de scénarios

Octobre 2021 – Atelier sur l'agriculture biologique dans les Alpes

Septembre 2021/décembre 2021 – Projet de scénarios pour l'agriculture biologique

Jan 2022 – 3^e réunion du Groupe de travail MAMF

Janvier 2022/mars 2022 – Méthodologie et formulaires sur les chaînes de valeur dans des secteurs et régions sélectionnés

Avril 2022 – Atelier des parties prenantes sur les chaînes de valeur

Avril 2022/juin 2022 – Projet de rapport sur les chaînes de valeur forestières et agricoles dans certains secteurs

Juillet 2022 – 4^e réunion du Groupe de travail MAMF

Juillet 2022/octobre 2022 – Finalisation du rapport et approbation finale des résultats du GdT

4. Coopération

Coopération avec d'autres groupes de travail/comités consultatifs et partenaires

Le Groupe de travail travaillera avec des organismes, groupes et initiatives au sein de la Convention alpine, notamment avec le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB), le Comité consultatif sur la biodiversité alpine (ABB) et les experts en économie verte. Sont également prévues une coopération avec la SUERA, en particulier avec le Groupe d'action 6, axé sur les questions agroalimentaires et forestières, et une éventuelle implication de projets thématiques du Programme Espace alpin.

La participation d'acteurs significatifs dans les domaines d'investigation permettra de collecter des données et des informations pour construire des scénarios et décrire le statu quo.

L'organisation d'ateliers, en particulier sur le thème des chaînes de valeur, permettra d'impliquer les parties prenantes au niveau régional ou local. Cela concernera principalement le secteur des entreprises, pour ce qui touche les canaux de distribution et de commerce, ainsi que les établissements de recherche.

5. Communication

Activités de communication du Groupe de travail

Les groupes cibles seront composés de praticiens, en particulier du secteur des entreprises, impliqués dans la mise en œuvre d'actions relevant de l'ACB et du GEAP. Il s'imposera également d'atteindre les groupes de consommateurs, les citoyens et les municipalités. Pour les activités de communication, des ateliers locaux de parties prenantes seront organisés. Des mises à jour interactives sur les résultats provisoires du groupe pourront également être prévues et diffusées auprès des partenaires et des parties prenantes. En outre, un court exposé sur l'importance des chaînes de valeur et des potentiels de commercialisation sera élaboré, pour distribution aux producteurs au niveau local.

6. Lien avec le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine

Contribution au Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine et cohérence avec celui-ci, ainsi qu'avec la Convention et ses protocoles

Le groupe de travail sur l'agriculture de montagne et la sylviculture de montagne contribuera directement aux priorités 4 « Promouvoir l'économie verte » et 2 « Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique » par le biais des objectifs se rapportant aux travaux du Comité consultatif sur le climat alpin et au Programme d'action pour une économie verte dans la région alpine (GEAP). Dans une moindre mesure, les priorités 1 et 3 (« Se focaliser sur les gens et la culture » et « Préserver et valoriser la biodiversité et le paysage ») seront également ciblées.

7. Présidence

La Présidence sera assurée par l'Italie.